

2024-1378
2024-06-04

Herbicide SELECT® 1EC

HERBICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE DE POSTLEVÉE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LES SEMIS DE LUZERNE, LE POIS CAJAN, LES GRAINES VERTES OU SÈCHES DE LÉGUMINEUSES, L'EDAMAME, LES BLEUETS EN CORYMBE, LE CANOLA, LE BASILIC, LA CORIANDRE, L'ANETH, LE CARVI COMMUN, LE FENUGREC, LA CANNEBERGE, LE LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), LA MOUTARDE JONCÉE (types condimentaire et à graine oléagineuse), LE *BRASSICA CARINATA*, LA MOUTARDE JAUNE, LES OIGNONS SECS, LES BULBE D'ÉCHALOTES SÈCHES, L'AIL, L'OIGNON VERT, LE POIREAU, LA POMME DE TERRE, LE PRAIRIE CARNATION (SAPONAIRE DES VACHES), LE CARTHAME, LE SOJA, L'ÉPINARD, LE TOURNESOL, LA BETTERAVE POTAGÈRE (DE TABLE), LE PANAIS, LA CAROTTE, LE RADIS, LE RUTABAGA, LE CÉLERI-RAVE, LA CERISE (DOUCE ET ACIDE), CERTAINES FINES HERBES, LES ÉPICES, LE HOUBLON, LE CHOU CHINOIS, LE CÉLERI ET LE SARRASIN.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : CLÉTHODIME 120 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 34250 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX et LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : (250 mL à 1000 LITRES)

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU.

Ne pas laisser entrer en contact avec la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par ce produit concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Se laver les mains et la peau exposée après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant la pulvérisation ou l'application, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc et des gants résistant aux produits chimiques. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine ou un cockpit fermé. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

Lors de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques pour l'application avec une rampe ou pour l'application aérienne.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLU : Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

2024-1378
2024-06-04

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL, SELECT et INTERLINE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

© 2023 Société du groupe UPL Corporation Limited.

2024-1378
2024-06-04

Herbicide SELECT® 1EC

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE HERBICIDE DE POSTLEVÉE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LES SEMIS DE LUZERNE, LE POIS CAJAN, LES GRAINES VERTES OU SÈCHES DE LÉGUMINEUSES, L'EDAMAME, LES BLEUETS EN CORYMBE, LE CANOLA, LE BASILIC, LA CORIANDRE, L'ANETH, LE CARVI COMMUN, LE FENUGREC, LA CANNEBERGE, LE LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), LA MOUTARDE JONCÉE (types condimentaire et à graine oléagineuse), LE *BRASSICA CARINATA*, LA MOUTARDE JAUNE, LES OIGNONS SECS, LES BULBE D'ÉCHALOTES SÈCHES, L'AIL, L'OIGNON VERT, LE POIREAU, LA POMME DE TERRE, LE PRAIRIE CARNATION (SAPONAIRE DES VACHES), LE CARTHAME, LE SOJA, L'ÉPINARD, LE TOURNESOL, LA BETTERAVE POTAGÈRE (DE TABLE), LE PANAI, LA CAROTTE, LE RADIS, LE RUTABAGA, LE CÉLERI-RAVE, LA CERISE (DOUCE ET ACIDE), CERTAINES FINES HERBES, LES ÉPICES, LE HOUBLON, LE CHOU CHINOIS, LE CÉLERI ET LE SARRASIN.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : CLÉTHODIME 120 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 34250 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX et LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : (250 mL à 1 000 LITRES)

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

L'Herbicide SELECT® 1EC est un herbicide de postlevée sélectif utilisé pour la suppression des graminées dans les semis de luzerne, le pois cajan, les graines vertes ou sèches de légumineuses, l'edamame, les bleuets en corymbe, le canola, le basilic, la coriandre, l'aneth, le carvi commun, le

fenugrec, la canneberge, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), la moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), le *Brassica carinata*, la moutarde jaune, les oignons secs, les bulbe d'échalotes sèches, l'ail, l'oignon vert, le poireau, la pomme de terre, le prairie carnation (saponaire des vaches), le carthame, le soja, l'épinard, le tournesol, la betterave potagère (de table), le panais, la carotte, le radis, le rutabaga, le céleri-rave, la cerise (douce et acide), certaines fines herbes, les épices, le houblon, le chou chinois, le céleri et le sarrasin.

L'Herbicide SELECT 1EC ne nécessite pas l'ajout d'un agent de surface.

L'Herbicide **SELECT 1EC** est un herbicide systémique qui est diffusé du feuillage traité vers les points de croissance des feuilles, des tiges et des racines. L'absorption par la plante s'effectue surtout au niveau des feuilles. Une bonne couverture du feuillage est importante afin d'assurer une suppression efficace des graminées. Les graminées sensibles qui sont en pleine croissance présenteront des brûlures et un changement de couleur après le traitement. En premier lieu, le feuillage passera du vert au jaunâtre, puis au violacé et finalement au brun. Le temps requis pour une suppression complète est normalement de 7 à 21 jours après le traitement, selon les conditions de croissance et de la concurrence offerte par la culture.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU.

Ne pas laisser entrer en contact avec la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par ce produit concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Se laver les mains et la peau exposée après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant la pulvérisation ou l'application, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc et des gants résistant aux produits chimiques. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine ou un cockpit fermé. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

Lors de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques pour l'application avec une rampe ou pour l'application aérienne.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Lorsqu'on

envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLU : Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

MODE D'EMPLOI :

L'**Herbicide SELECT 1EC** doit être utilisé uniquement dans les semis de luzerne, le pois cajan, les graines vertes ou sèches de légumineuses, l'edamame, les bleuets en corymbe, le canola, le basilic, la coriandre, l'aneth, le carvi commun, le fenugrec, la canneberge, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), la moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), le *Brassica carinata*, la moutarde jaune, les oignons secs, les bulbe d'échalotes sèches, l'ail, l'oignon vert, le poireau, la pomme de terre, le prairie carnation (saponaire des vaches), le carthame, le soja, l'épinard, le tournesol, la betterave potagère (de table), le panais, la carotte, le radis, le rutabaga, le céleri-rave, la cerise (douce et acide), certaines fines herbes, les épices, le houblon, le chou-chinois, le céleri et le sarrasin.

Ne pas utiliser dans les serres.

Un délai d'attente de 30 jours avant la plantation est recommandé pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

2024-1378
2024-06-04

INSTRUCTION D'APPLICATION

PÉRIODE D'APPLICATION :

Appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** lorsque les graminées indésirables et les céréales spontanées sont au stade 2 à 6 feuilles, tel qu'indiqué à la section Doses d'application de l'**Herbicide SELECT 1EC**. On obtient la suppression la plus efficace lorsque le traitement est fait avant le tallage, quand les graminées indésirables sont petites et en pleine croissance.

L'**Herbicide SELECT 1EC** sera moins efficace lorsque les plantes subissent un stress lié à un manque ou à un excès d'humidité, à de faibles températures et/ou à une humidité relative très faible. Une repousse par le tallage peut se produire si l'application est effectuée lorsque prévaut l'une des conditions susmentionnées. Dans les cultures à grand interligne où le couvert végétal peut prendre un certain temps à se former complètement, le travail du sol peut être nécessaire pour supprimer les graminées qui lèvent après le traitement.

Pour la répression ou la suppression du chiendent, appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** lorsque le chiendent est au stade 2 à 6 feuilles et lorsqu'il a de 6 à 15 cm de hauteur. Les résultats sont plus efficaces lorsque l'application est faite au stade 3 à 5 feuilles, quand le couvert du chiendent est uniforme et qu'il est en pleine croissance.

Pour les pois chiches, appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** en postlevée lorsque la culture atteint le stade 9 nœuds (18 cm de hauteur au maximum), à raison d'un maximum d'une application par an.

Pour l'aneth et le fenugrec, appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** en postlevée lorsque la culture est au stade 3 à 5 feuilles, à raison d'un maximum d'une application par an.

Pour la coriandre ou le prairie carnation (saponaire des vaches), appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** en postlevée lorsque la culture est au stade 2 à 5 feuilles. On peut faire un maximum d'une application par an.

Pour le carthame, appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** en postlevée lorsque la culture est au stade 6 à 8 feuilles, à raison d'un maximum d'une application par an.

La canneberge tolère l'**Herbicide SELECT 1EC** à tous les stades de croissance; cependant, ne pas appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** entre le stade de la crosse et la pleine floraison.

Pour les oignons secs, les bulbe d'échalotes sèches et l'ail, appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** en postlevée lorsque la culture est au stade 1 à 4 feuilles.

Pour les oignons verts, appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** postlevée lorsque la culture est au stade 2 à 3 feuilles.

Pour les poireaux, appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** postlevée au moins 2 semaines après le repiquage lorsque la culture est bien établie et a produit une nouvelle feuille entièrement déployée.

Appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** uniquement sur les cerisiers établis (cerises douces et acides). Le délai d'attente avant la récolte (DAAR) indiqué dans le tableau Recommandations pour les cultures doit être respecté afin d'éviter tout excès de résidus dans les cultures.

Toutes les autres cultures indiquées sur l'étiquette sont tolérantes à l'**Herbicide SELECT 1EC** à tous les stades de croissance. Cependant, le délai d'attente avant la récolte (DAAR) indiqué dans le tableau Recommandations pour les cultures doit être respecté afin d'éviter tout excès de résidus dans les cultures.

TAUX D'APPLICATION DE L'HERBICIDE SELECT 1EC :

Les doses à utiliser pour supprimer diverses espèces de graminées sont indiquées ci-après. Consulter la section sur les cultures afin de connaître la dose maximale à utiliser pour chacune des

cultures.

Graminées	Stade foliaire	Taux d'application de l'Herbicide SELECT® 1EC
*Sétaire (verte, glauque)		
Céréales spontanées (Avoine, Blé, Orge) Folle avoine	2 to 4	*0,25 L/ha
Pied-de-coq		
Panic d'automne Millet commun Alpiste des Canaries spontané Maïs spontané Panic capillaire	2 to 6	0,25 L/ha
Pied-de-coq Panic d'automne Orge queue-d'écureuil Sétaire verte Brome du Japon Digitaire sanguine Ivraie de Perse Millet commun Chiendent – répression Digitaire astringente Orge spontanées Alpiste des Canaries spontané Maïs spontané Avoine spontanées Blé spontanées		
Folle avoine Panic capillaire Sétaire glauque		
Chiendent (suppression**)	2 to 6	0,75 L/ha
Pâturin annuel (repression)	2 to 6	0,75 L/ha
Orge queue-d'écureuil** Brome du Japon**	2 to 6 feuilles, maximum de 3 talles	0,75 L/ha

* L'Herbicide **SELECT 1EC** appliqué à raison de 0,25 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées dans cette partie du tableau devrait être pulvérisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Bon établissement de la culture;
- Application hâtive (comme dans le tableau ci-dessus, avant le tallage);

- Ne pas mélanger en cuve avec d'autres pesticides;
- Ne pas pulvériser sur les céréales d'hiver spontanées;
- Infestation légère à modérée des mauvaises herbes;
- Taux de fertilité et d'humidité appropriés;
- Absence de stress et bonnes conditions de croissance.

Si l'une des conditions susmentionnées n'est pas présente au moment de la pulvérisation, utiliser une dose de 0,38 L/ha de l'**Herbicide SELECT 1EC**.

** Pour obtenir une suppression appropriée, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.

RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES :

Cultures	Taux d'application maximale de l'Herbicide SELECT® 1EC	Méthode d'application ⁷	Délai d'attente avant la récolte
Semis de luzerne	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Pois cajan ^{1,2}	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Edamame et légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A) : haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot d'Espagne, le haricot vert et le haricot jaune); dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris le dolique asperge et le haricot papillon); pois sabre (<i>Canavalia ensiformis</i>); pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois mange-tout et le pois sugar snap); pois sabre (<i>Canavalia gladiata</i>)			
Légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B) (sauf le pois cajan): haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de Lima); dolique à œil noir	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	21 jours

<p>(<i>Vigna</i> spp.); gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>); pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert);</p>			
<p>Graines sèches de légumineuses (sous-groupe de cultures 6C) (sauf le soja, pois de grande culture, lentilles, pois cajan) y compris : Haricot (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto et le haricot tépary); haricot (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>); pois chiche (<i>Cicer arietinum</i>); guar (<i>Cyamopsis tetragonoloba</i>); dolique d'Égypte (<i>Lablab purpureus</i>)^{1,2}</p>	<p>0,38 L/ha</p>	<p>Application terrestre et aérienne</p>	<p>60 jours</p>
<p>Carvi commun, coriandre^{1,5}</p>	<p>0,75 L/ha</p>	<p>Application terrestre seulement</p>	<p>60 jours (graines) 30 jours (feuilles)</p>

<p>Angélique, mélisse, basilic, bourrache, pimprenelle, camomille, cataire, cerfeuil, sauge sclarée, balsamite, coriandre du Mexique (feuille), marrube, hysope, lavande, livèche, souci officinal, origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), capucine, persil séché, menthe pouliot, romarin, rue, sauge, sarriette (jardins et montagnes), laurier (laurier-sauce), tanaïs, estragon, thym, thé des bois, aspérule odorante et absinthe^{1,2,4,5}</p>	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
<p>Anis (graine), nigelle, céleri (graine), coriandre du Mexique (graine), carvi commun, fenouil [fenouil et fenouil de Florence (graine)], baie de genévrier, livèche (graine) moutarde (graine), pavot (graine) et safran^{1,2,4,5}</p>	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
<p>Cerise (douce et acide)^{1,5,8} (arbres établis)</p>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
<p>Sarrasin^{1,5,7}</p>	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
<p>Bleuets en corymbe^{1,4,5}</p>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
<p>Canola</p>	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
<p>Carottes, céleri-rave, betterave potagère (de table), panais, radis, rutabaga^{3,5}</p>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
<p>Canneberge^{1,2,5}</p>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours

Ciboulette, Céleri, Chou Chinois (Napa) ^{1,5}	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Aneth ^{1,5}	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours (feuilles) 40 jours (graines)
Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Fenugrec ^{1,3,5}	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours (feuilles et graines)
Pois des champs	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Houblon ^{1,4,5}	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	21 jours
Lentilles	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde joncée (types condimentaire et oléagineuse)	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde jaune	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
<i>Brassica carinata</i>	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Oignons secs, bulbe d'échalotes sèches et ail ^{1,5}	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	45 jours
Oignon vert ^{1,5}	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Poireau ^{1,5}	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Pommes de terre	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Prairie Carnation (saponaire des vaches) ^{1,5,6}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	S.O.

Carthame ^{1,5}	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	70 jours
Soja	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Épinard ^{3,5}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Tournesol	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	72 jours

1. Faire un maximum d'une application par année.
2. REMARQUE : Le degré de tolérance aux herbicides, dont l'**Herbicide SELECT 1EC**, peut varier selon les variétés de cette culture. Comme la tolérance à l'**Herbicide SELECT 1EC** de toutes les variétés n'a pas été testée, utiliser d'abord l'**Herbicide SELECT 1EC** sur une petite parcelle de chaque variété afin de confirmer la tolérance, avant d'appliquer le produit à grande échelle. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés à l'**Herbicide SELECT 1EC**.
3. Faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application.
4. Appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** en un traitement généralisé dirigé vers le sol.
5. Consulter la section « USAGES LIMITÉS » de la présente étiquette pour obtenir des directives d'utilisation additionnelles.
6. Ne pas récolter les Prairie Carnation (saponaire des vaches) traitées pour la consommation humaine.
7. VOLUME DE PULVÉRISATION POUR L'APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer dans 28 à 55 L/ha. Augmenter les volumes de pulvérisation jusqu'à 100 L/ha si le feuillage des graminées ou des cultures devient dense.
8. Ne pas appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** directement au sommet des cerisiers doux et acide. Orienter la pulvérisation à la base de l'arbre où les mauvaises herbes graminées sont en croissance. Une application inappropriée de l'**Herbicide SELECT 1EC** risque d'endommager la culture.

MÉLANGES EN CUVE :

Pour supprimer un éventail plus large de mauvaises herbes, l'**Herbicide SELECT 1EC** peut être mélangé avec l'un des herbicides indiqués dans cette section. Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association..

Lorsque le mélange est appliqué selon le mode d'emploi sur l'étiquette, il supprime les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'**Herbicide SELECT 1EC** en plus des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du produit d'association. Consulter l'étiquette de l'**Herbicide SELECT 1EC** et l'étiquette du produit d'association pour connaître la liste des mauvaises herbes supprimées et leur stade. Lors de l'application, si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas au stade recommandé pour le traitement en même temps, faire des applications séparées. Ne pas appliquer le mélange en cuve sur des plantes qui subissent un stress.

MÉLANGES EN CUVE

		PRODUIT D'ASSOCIATION DU MÉLANGE EN CUVE		
CULTURES	TAUX DE L'HERBICIDE SELECT 1EC	PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	REMARQUES
CANOLA (tolérant le glufosinate-ammonium)	0,126 L/ha	HERBICIDE LIBERTY 150SN ou INTERLINE HERBICIDE (Les Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique y compris la région de la Rivière de la Paix SEULEMENT)	2,67 ou 4,0 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium (variétés ou hybrides appelés LibertyLink). - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. - Pour les applications aériennes, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha à une pression de 300 kPa. - Stades de croissance : des cotylédons jusqu'au début de la montaison. - Appliquer lorsque la folle avoine, le blé spontané et la sétaire verte sont au stade 1 à 5 feuilles.
	0,38 L/ha		3,33 ou 4,0 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium (variétés ou hybrides appelés LibertyLink). - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. - Pour les applications aériennes, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha à une pression de 300 kPa. - Stades de croissance : des cotylédons jusqu'au début de la montaison. <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaises herbes incluses : orge queue-d'écureuil au stade 1 à 4 feuilles avec un

				<p>maximum de 2 talles, et brome du Japon et brome des toits ayant germé au printemps au stade 1 à 6 feuilles jusqu'à la levée de la 1^{re} talle ainsi que les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette des deux produits d'association.</p>
	0,126, 0,25 ou 0,38L/ha	<p>FACET L et HERBICIDE LIBERTY 150SN ou INTERLINE HERBICIDE</p> <p>(Les Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique y compris la région de la Rivière de la Paix SEULEMENT)</p>	0,28 L/ha et 3,33 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium (variétés ou hybrides appelés LibertyLink). - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Stades de croissance : de 2 à 6 feuilles. - Le mélange en cuve assure une meilleure suppression et une suppression plus uniforme du gaillet gratteron et des graminées annuelles.
	0,126 L/ha	<p>HERBICIDE LIBERTY 200SN (Est du Canada et Colombie-Britannique SEULEMENT)</p>	2,0 à 2,5 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium (variétés ou hybrides appelés LibertyLink). - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. - Stades de croissance : des cotylédons jusqu'au début de la montaison. - Appliquer lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la séttaire verte sont au stade 1 à 5 feuilles.
CANOLA	0,38 L/ha	Herbicide LONTREL 360, Herbicide	0,42 à 0,83 L/ha, 0,25 à 0,5 L/ha,	<ul style="list-style-type: none"> - Y compris tous les types de canola.

		LONTREL XC, ou Herbicide LONTREL 72	ou 210 à 415 g/ha	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Stades de croissance : de 2 à 6 feuilles. - Stades de croissance pour le chardon des champs¹ : de la rosette jusqu'à avant l'apparition des bourgeons. - Pour la suppression tout au long de la saison de la renouée liseron, utiliser 0,56 L/ha d'Herbicide LONTREL 360
		Herbicide MUSTER	20 à 30 g/ha	<ul style="list-style-type: none"> - Y compris tous les types de canola. - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Stades de croissance : de 2 feuilles au début de la montaison.
LIN	0,38 à 0,75 L/ha	Un herbicide contenant UNIQUEMENT du bromoxynil + MCPA (par exemple, BUCTRIL M)	280 g é.a./ha + 280 g é.a./ha (par exemple, BUCTRIL M à raison de 1 L/ha)	<ul style="list-style-type: none"> - Y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique. - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation de 55 à 100 L/ha. - Stades de croissance : d'une hauteur de 5 cm au bourgeonnement (stade idéal : lorsque le plant a une hauteur de 5 à 10 cm).
		Herbicide MCPA ESTER	Consulter l'étiquette de l'Herbicide MCPA Ester	<ul style="list-style-type: none"> - À L'EXCEPTION des variétés à basse teneur en acide linoléique. - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Pour les applications aériennes, appliquer dans un volume de

				<p>pulvérisation d'au moins 30 L/ha à une pression de 235 kPa.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stades de croissance : d'une hauteur de 5 cm au bourgeonnement.
	0,38 L/ha	Herbicide CURTAIL M	1,5 à 2 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> - Y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique. - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Stades de croissance : d'une hauteur de 5 cm à une hauteur de 15 cm. - Stades de croissance pour le chardon des champs : d'une hauteur de 10 cm jusqu'à avant l'apparition des bourgeons.
		Herbicide LONTREL 360, Hebicide LONTREL XC, ou Hebicide LONTREL 72	0,56 à 0,83 L/ha, 0,34 à 0,5 L/ha, ou 280 à 415 g/ha	<ul style="list-style-type: none"> - Y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique. - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Stades de croissance : d'une hauteur de 5 cm à une hauteur de 10 cm. - Stades de croissance pour le chardon des champs : de la rosette jusqu'à avant l'apparition des bourgeons.
POIS DES CHAMPS	0,38 L/ha	Un herbicide contenant UNIQUEMENT de l'imazéthapyr (par exemple, Pursuit 240)	50,4 g m.a./ha (par exemple, Pursuit 240 à raison de 0,21 L/ha)	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Stades de croissance pour le pois des champs : jusqu'à la sixième (6^e) feuille trifoliée.
SOJA (tolérant le glyphosate)	0,38 L/ha	Un herbicide contenant UNIQUEMENT du	900 à 1 800 g m.a./ha (par exemple, Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer sur le soja tolérant le glyphosate. - Mélanger en cuve avec des produits à base de

		GLYPHOSATE (par exemple, Herbicide Liquide ROUNDUP WEATHERMAX avec la technologie Transorb 2)	Liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 540 g/L à raison de 1,67 à 3,33 L/ha)	glyphosate homologués pour être utilisés sur le soja tolérant le glyphosate. - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Stades de croissance : de la 1 ^{re} feuille trifoliée jusqu'à la floraison.
--	--	--	---	---

¹Chardon des champs :

- 0,42 L d'Herbicide LONTREL 360/ha, 0,25 L d'Herbicide LONTREL XC/ha, ou 210g d'Herbicide LONTREL 72/ha : suppression des parties érigées pendant 6 à 8 semaines
- 0,56 L d'Herbicide LONTREL 360/ha, 0,34 L d'Herbicide LONTREL XC/ha, ou 280 g d'Herbicide LONTREL 72/ha : suppression toute la saison
- 0,83 L d'Herbicide LONTREL 360/ha, 0,5 L d'Herbicide LONTREL XC/ha, ou 415 g d'Herbicide LONTREL 72/ha : pour une suppression l'année suivante

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité requise de produit d'association. S'il s'agit d'un mélange en cuve avec FACET L, ajouter d'abord FACET L, agiter et ajouter ensuite la bonne quantité d'Herbicide LIBERTY 150SN ou INTERLINEHerbicide . Continuer à agiter.
4. Ajouter la quantité requise de l'**Herbicide SELECT 1EC** avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
5. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation et pulvériser immédiatement.
6. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain. Dans le cas de mélanges en cuve, un dépôt peut se produire si l'agitation n'est pas continue.
7. Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vidanger et nettoyer le réservoir avec une solution détergente puissante.
8. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES (PROGRAMME D'EXTENSION DU PROFIL D'EMPLOI POUR USAGES LIMITÉS À LA DEMANDE DES UTILISATEURS POUR LES CULTURES)

MODE D'EMPLOI

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que UPL AgroSolutions dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL AgroSolutions n'a pas complètement évalué le rendement

(efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes, pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**PROGRAMME D'EXTENSION DU PROFIL D'EMPLOI POUR USAGES LIMITÉS À LA
DEMANDE DES UTILISATEURS POUR LES CULTURES**

CULTURES	Mauvaises herbes supprimées	Dose d'application de l'Herbicide SELECT 1EC	Observations
PRAIRIE CARNATION (SAPONAIRE DES VACHES)	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette de l' Herbicide SELECT 1EC . Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Ne pas récolter les Prairie Carnation traités destinés à la consommation humaine. Application terrestre seulement.
Edamame et légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A) : Haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot d'Espagne, le	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.

<p>haricot vert et le haricot jaune); dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris le dolique asperge et le haricot papillon); pois sabre (<i>Canavalia ensiformis</i>); pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois mange-tout et le pois sugar snap); pois sabre (<i>Canavalia gladiata</i>)</p> <p>Légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B) : Haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de Lima); dolique à œil noir (<i>Vigna</i> spp.); gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>); pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert), Pois cajan (<i>Cajanus cajan</i>).</p>			<p>Respecter un DAAR de 21 jours.</p> <p>Application terrestre seulement.</p>
<p>CERISE (DOUCE ET ACIDE) (arbres établis)</p>	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le</p>	<p>0,38 à 0,75 L/ha</p>	<p>PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l'Herbicide SELECT 1EC aux cerisiers (cerises douces et acides)</p>

	tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.		<p>postlevée des mauvaises herbes. Ne pas appliquer l'Herbicide SELECT 1EC directement au sommet des cerisiers. Orienter le jet à la base des arbres où les graminées poussent. Une application inappropriée de l'Herbicide SELECT 1EC risque d'endommager la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 14 jours.</p> <p>Application terrestre seulement.</p>
BLEUET EN CORYMBE	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<p>PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l'Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 14 jours.</p> <p>Application terrestre seulement.</p>
CORIANDRE, CARVI	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de	0,38 à 0,75 L/ha	<p>PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l'Herbicide SELECT 1EC en postlevée, lorsque la culture est au stade 2 à 5 feuilles.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec</p>

	cette étiquette.		de l'équipement terrestre. Respecter un DAAR de 30 jours pour les feuilles et de 60 jours pour les graines. Application terrestre seulement.
ANETH	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture, lorsque l'aneth est au stade 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours pour les feuilles et de 40 jours pour les graines. Application terrestre seulement.
CIBOULETTE	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Faire un maximum d'une application par année en postlevée avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. Application terrestre seulement.
Angélique, mélisse, basilic, bourrache, pimprenelle, camomille, cataire, cerfeuil, sauge sclarée, balsamite, coriandre du Mexique (feuille),	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.

<p>marrube, hysope, lavande, livèche, souci officinal, origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), capucine, persil séché, menthe pouliot, romarin, rue, sauge, sarriette (jardins et montagnes), laurier (laurier-sauce), tanaïsie, estragon, thym, thé des bois, aspérule odorante et absinthe</p>			<p>Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 30 jours.</p> <p>Application terrestre seulement.</p>
<p>Anis (graine), nigelle, céleri (graine), coriandre du Mexique (graine), carvi commun, fenouil [fenouil et fenouil de Florence (graine)], baie de genévrier, livèche (graine), moutarde (graine), pavot (graine) et safran</p>	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.</p>	<p>0,38 L/ha</p>	<p>PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l'Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 60 jours.</p> <p>Application terrestre seulement.</p>
<p>SARRASIN¹</p>	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.</p>	<p>0,38 L/ha</p>	<p>PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l'Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre ou de l'équipement aérienne.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer dans un volume de</p>

			<p>pulvérisation d'au moins 28 – 55 L/ha avec de l'équipement aérienne. Augmenter à 100 L/ha si la graminée ou de la culture devient dense.</p> <p>Respecter un DAAR de 60 jours.</p>
HOUBLON	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de</p>	<p>0,38 à 0,75 L/ha</p>	<p>PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l'Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par an avec</p>

	cette étiquette.		de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 21 jours. Application terrestre seulement.
FENUGREC	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,25 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée, lorsque le fenugrec est au stade 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par an avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours pour les feuilles et les graines. Application terrestre seulement.
OIGNON SEC, BULBE D'ÉCHALOTES SÈCHES ET AIL	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée, lorsque la culture est au stade 1 à 4 feuilles. Faire un maximum d'une application par an avec de l'équipement terrestre. Respecter un DAAR de 45 jours. Application terrestre seulement.
OIGNON VERT	Mauvaises herbes annuelles retrouvées sur l'étiquette de l' Herbicide SELECT 1EC .	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée lorsque la culture est au stade 2 à 3 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. Application terrestre seulement.

POIREAU	Mauvaises herbes annuelles retrouvées sur l'étiquette de l' Herbicide SELECT 1EC .	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée au moins 2 semaines après le repiquage lorsque la culture est bien établie et a produit une nouvelle feuille entièrement déployée. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. Application terrestre seulement.
CARTHAME	Graminées indiquées sur l'étiquette de l' Herbicide SELECT 1EC .	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée, lorsque le carthame est au stade 6 à 8 feuilles.

	Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.		Faire un maximum d'une application par an avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 70 jours. Application terrestre seulement.
ÉPINARD	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,25 à 0,38 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Faire un maximum de deux applications par année à 14 jours d'intervalle, postlevée, avec de l'équipement terrestre, lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles. Respecter un DAAR de 14 jours. Application terrestre seulement.
CANNEBERGE	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture. Ne pas appliquer entre le stade de la crosse et la pleine floraison. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 30 jours.
BETTERAVE POTAGÈRE (DE TABLE), PANAIS, CAROTTES, RADIS, RUTABAGA, CÉLERI-RAVE	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC postlevée des mauvaises herbes et de la culture avec de l'équipement terrestre.

	Mauvaises herbes/doses de cette étiquette.		Faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application. Ne pas appliquer plus de 0,75 L/ha (90 g m.a./ha) par an de croissance. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. Application terrestre seulement.
CHOU CHINOIS, CÉLERI¹	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' Herbicide SELECT 1EC après la levée des mauvaises herbes et la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. Application terrestre seulement.

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION :

APPLICATION TERRESTRE

Volume d'eau et pression de pulvérisation :

Pour une application terrestre, utiliser un pulvérisateur muni de buses à jet plat. Pour obtenir une couverture optimale, utiliser des buses inclinées vers l'avant à 45 degrés.

L'utilisation de buses à miroir ou à jet en cône creux n'est pas recommandée en raison d'une couverture inégale et inadéquate. Une pulvérisation uniforme complète de toute la surface foliaire des mauvaises herbes visées est nécessaire afin d'obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes.

Bien nettoyer tous les filtres afin de prévenir l'obstruction des buses, surtout lorsque les volumes de pulvérisation sont de 55 à 110 L/ha.

Pour les applications terrestres, utiliser des volumes de pulvérisation variant de 55 à 225 L/ha et une pression minimale de 275 kPa. Pour traiter des populations élevées de mauvaises herbes ou lorsque le couvert végétal des cultures est dense, utiliser un volume de pulvérisation minimum de 110 L/ha et une pression de 275 à 425 kPa.

Pour les graines vertes ou sèches de légumineuses (sauf le soja) et les edamames, un volume de pulvérisation minimum de 110 L/ha est recommandé.

APPLICATION AÉRIENNE

Volume d'eau et pression de pulvérisation :

Appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** seul ou dans des mélanges en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'application aérienne) dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha à une pression d'au moins 300 kPa.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation – Application aérienne

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

-

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire – Application aérienne

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent du mélange et du chargement doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler UPL AgroSolutions Canada au 1 800 438-6071. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit lors de périodes de calme plat. Évitez d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Évitez d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :		
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	
	Semis de luzerne, bleuet en corymbe, cerise (douce et acide), canneberge, carvi commun, ciboulette, coriandre, aneth, fenugrec, oignon sec, bulbe d'échalote sèche, carthame, canola, carotte, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), pois des champs, houblon, lentilles, moutarde orientale (brune) (types	1	1	2

Pulvérisateur agricole	condimentaire ou oléagineux), moutarde jaune, <i>Brassica carinata</i> , pomme de terre, panais, radis, betterave potagère (de table), soja, tournesol, céleri-rave, chou chinois, céleri				
	Épinard, edamame, légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A), légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B), haricot (<i>Lupinus</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp., <i>Vigna</i> spp.), gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, prairie carnation (saponaire des vaches), pois cajan, certaines fines herbes et épices (sauf la ciboulette, la coriandre et l'aneth), sarrasin		1	1	1
Pulvérisation aérienne	Canola, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), pois des champs, lentilles, pommes de terre, moutarde orientale (brune) (types condimentaire ou oléagineux), moutarde jaune, soja, tournesol, <i>Brassica carinata</i>	Voilure fixe	10	1	60
		Voilure tournante	10	1	50
	Haricot (<i>Lupinus</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp., <i>Vigna</i> spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, pois cajan, sarrasin	Voilure fixe	4	1	30
		Voilure tournante	1	1	30

Cerise (douce et acide) :

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS une zone tampon de pulvérisation: pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs ou capuchon faible garde au sol ou pulvérisateurs blindés qui assurent que la dérive de pulvérisation n'est pas en contact avec les fruits du verger ou le feuillage.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes

le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca..

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS :

1. Utiliser seulement sur les cultures indiquées sur l'étiquette.
2. Un bon travail du sol est requis avant le semis dans un champ où l'on a cultivé des plantes fourragères ou des graminées l'année précédente.
3. Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter que les bandes de pulvérisation ne se chevauchent.
4. L'efficacité du traitement est réduite s'il pleut dans l'heure suivant l'application.
5. Ne pas mélanger ni appliquer l'**Herbicide SELECT 1EC** avec tout autre adjuvant, pesticide ou engrais, sauf si on le recommande spécifiquement sur l'étiquette.
6. Attendre 4 jours entre un traitement avec l'**Herbicide SELECT 1EC** et l'application de tout autre produit agrochimique qui n'est pas recommandé sur l'étiquette dans les mélanges en cuve.
7. Ne pas appliquer plus de 0,75 L/ha (90 g m.a./ha) par an.
8. Après une application de l'**Herbicide SELECT 1EC**, ne pas faire paître les animaux ni les nourrir avec du fourrage vert avant que l'intervalle de temps approprié, tel qu'indiqué dans le tableau des recommandations sur les cultures, ne se soit écoulé. Ne pas faucher comme fourrage les récoltes traitées avant que l'intervalle de temps approprié, tel qu'indiqué dans le tableau des recommandations sur les cultures, ne se soit écoulé.
9. L'**Herbicide SELECT 1EC peut être appliqué par voie aérienne sur certaines cultures mentionnées dans la présente étiquette.**
10. **NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**Herbicide SELECT 1EC** est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**Herbicide SELECT 1EC** et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**Herbicide SELECT 1EC** ou les autres herbicides du groupe 1 au cours d'une seule saison de croissance ou entre les saisons de croissance avec des herbicides appartenant à des groupes différents capables de supprimer les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Pour retarder l'acquisition de la résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale (par exemple, augmentation de la densité des plantules; application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologique (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de suppression chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc au 1 800-438-6071.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL, SELECT et INTERLINE sont des marques de commerce d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

© 2023 Société du groupe UPL Corporation Limited.

BUCTRIL est une marque déposée de Bayer.

LONTREL est une marque de commerce et CURTAIL est une des marque déposée de Corteva AgroiSciences.

MUSTER est une marque déposée de FMC Corporation.

PURSUIT et LIBERTY sont des marques déposées de BASF.

FACET est une marque de commerce de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.